

**Conseil Communautaire du 18 mai 2026 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE.**

- conclusion d'une convention de mise à disposition des bureaux situés au 1er étage de la Mairie de Lapalisse à titre gratuit pour une nouvelle période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2033.
- encaissement d'une participation d'un montant de 250 € en dédommagement des frais de collecte des ordures ménagères résultant de l'installation des gens du voyage sur un terrain communautaire sans autorisation du 1er au 10 mai 2026.